



Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
Canton de Mareuil sur Lay
Commune de La Boissière des Landes

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.

Date de Convocation : 8 mars 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : Michel CHADENEAU, Christian VALERY, Monique POIRAUD, Alain BUCHET, Béatrice NICOLAIZEAU, Bernard LEFORT, Benoit ENFRIN, Delphine TRAINEAU Mathilde PIGNON, Estelle GUERY, Lauriane ROGIER, Baptiste GIRAUDEAU, Tanguy BEIGNON.

Absents excusés : Caroline SICARD (a donné pouvoir à Baptiste GIRAUDEAU), Mathieu DUFOUR

Secrétaire : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT Bernard LEFORT est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Mr MENESSIEZ, correspondant du Journal du Pays Yonnais assiste à la séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu du Conseil du 02/02/2021.

Deux points vont être ajoutés à l'ordre du jour : une ouverture de crédits au budget investissement pour payer une facture de 1 875.84 € d'achat d'illuminations et un encaissement d'un chèque de remboursement suite à un sinistre à la salle en 2020.

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2020 de la Commune

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les comptes exacts, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du Compte Administratif du Budget Communal 2020

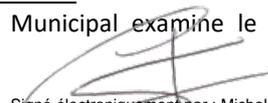
Sous la présidence de Christian VALERY, 1er adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 029 295,91 €
Recettes	1 189 677,97 €
Excédent 2019 reporté	197 249,42 €
Excédent de clôture	357 631,48 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	1 073 270,62 €
Recettes	586 221,12 €
Excédent 2019 reporté	472 772,62 €
Déficit de clôture	14 276,88 €


Signé électroniquement par : Michel
Chadeneau
Date de signature : 22/03/2021
Qualité : Maire de La Boissière des
Landes

Restes à réaliser dépenses	156 886.80 €
Restes à réaliser recettes	16 731,43 €

Hors de la présence de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le Compte Administratif du budget communal 2020

OBJET : Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association

La subvention versée à l'école privée dans la cadre du contrat d'association sera calculée conformément aux dispositions règlementaires concernant les RPI ; à savoir que la commune ne subventionnera que les enfants résidants à La Boissière, ayant 3 ans révolus à la date du calcul de la participation, soit 40 élèves concernés. Le montant sera basé sur les effectifs au 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal fixe la subvention 2020 versée à l'OGEC d'un montant pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 de 38 206,47 €

OBJET : Décision de vendre l'ensemble immobilier à usage commercial et d'habitation – 1 et 3B rue de la Petite Croix (référence cadastrale : AB 10)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 14 décembre 2020, la question de l'avenir de cet ensemble immobilier appartenant à la commune situé 1 et 3B rue de la Petite Croix avait été évoqué : le locataire du logement ayant donné son préavis pour le 23 février 2021 et la coiffeuse locataire du local commercial s'étant déclarée intéressée par l'acquisition de l'ensemble.

Le Conseil avait alors décidé de demander une estimation des biens au service des Domaines, l'avis a été rendu le 21 janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide de vendre le bien cadastré AB 10 sis 1 et 3B rue de la petite Croix et fixe le prix de vente à 88 200,00€ net vendeur.

OBJET : Contrat Vendée Territoires – Plan de soutien- Aide de transition 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre des contrats Vendée Territoires 2017-2020 et dans un contexte économique et sanitaire difficile, le Département a lancé une aide visant à appuyer la réalisation des projets par les communes en 2021.

L'opération subventionnée doit commencer avant le 31/12/2021 et être finalisée avant le 31/12/2023.

Monsieur le Maire propose donc de soumettre l'opération d'investissement : aménagement d'une aire de jeux et de loisirs à côté de la salle socio-culturelle, estimé à 90 000 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite l'aide du Département dans le cadre du Contrat Vendée Territoires – Plan de soutien- Aide de transition 2021 pour l'opération d'aménagement d'une aire de jeux et de loisirs pour un montant de 27 847,48 €

OBJET : Approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Vu l'arrêté municipal n°2020130701A en date du 13 juillet 2020 prescrivant la procédure de modification n°3 du plan local d'urbanisme ;

Vu la notification du projet aux personnes publiques associées et consultées

Vu le rapport du Commissaire enquêteur et les conclusions en date du 10 mars 2020,

Considérant que les résultats de ladite enquête ne justifient aucun changement à la modification prévue;

Considérant que la modification n°3 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles L 153-36 à 38 et L 153-40 du code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'approuver la modification n°3 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente et dit la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans Ouest France

OBJET : Convention de transfert à la Commune des espaces et équipements communs du lotissement Ycébéla – Tranche 2

Mr le Maire expose au Conseil que dans le cadre du Permis d'Aménager pour le lotissement à usage d'habitation par le maître d'ouvrage Mr Christian de Guerry de Beaugard situé Rue de la Petite Croix, il convient de définir les modalités de contrôle par la commune, des études et de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs (voies de desserte, espaces verts, réseaux ...) dont la prise en charge après leur achèvement est envisagée par la commune.

Ainsi, le géomètre GEOUEST SUSSET et Associés propose une convention n° L 21.952/210150 entre le lotisseur et la Commune.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention de transfert à la commune des espaces et équipements communs du lotissement Ycébéla tranche 2

OBJET : Choix de l'entreprise pour les prestations de balayage mécanique de la voirie

Suite à une consultation, 2 entreprises ont fait une proposition de prestations de balayage mécanique des caniveaux et voiries.

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise ATLANTIC BALAYAGE pour un montant de prestations de 1 696,68 HT.

OBJET : Création de postes en Contrat d'Engagement Educatif à l'Accueil de Loisirs pour les vacances scolaires

M. Le Maire indique au conseil qu'il est possible de conclure, pour l'été ou les petites vacances, en emploi saisonnier dans le cadre de l'accueil loisirs sans hébergement, des contrats d'engagement éducatif afin de compléter les équipes d'animation mises en place. Ce type de contrat est exclusivement réservé à des personnels non bénévoles, non formateurs, et participant de façon occasionnelle ou saisonnière à des fonctions d'animation par exemple stagiaires BAFA. Ce contrat est limité à 80 jours par an d'activité par personne et est rémunéré par un forfait journalier fixé au minimum de 2,20 fois le SMIC horaire.

Pendant les vacances scolaires, des contrats de ce type doivent être signés en fonction des effectifs afin de répondre aux besoins en encadrement de l'Accueil de Loisirs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide de créer des emplois non-permanents affectés à l'accueil de loisirs.

OBJET : Ouverture de crédits au Budget Principal 2021

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation permet d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater des biens d'équipements dans l'attente du vote du budget 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, autorise M. Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour un montant maximum d'un quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2020 en opération réelles hors remboursement de capital d'emprunt, soit au compte 2188 pour un montant de 1 900 €.

Objet : remboursement GROUPAMA

M. Le Maire fait part au Conseil que suite à un orage le 10 août 2020, un dommage électrique s'est produit à la salle socio-culturelle et le variateur de fréquence de la hotte cuisine a été endommagé, la facture de réparation et de remplacement de la pièce de l'entreprise BESSE est d'un montant de 1 602,00 € TTC, et Groupama propose un remboursement de 961,20 €.

Le Conseil Municipal valide le remboursement de sinistre pour les outils et matériel technique proposé par Groupama

Avant de conclure la réunion, Monsieur le Maire procède à un tour de table :

Baptiste GIRAUDEAU fait le compte-rendu de la commission communautaire Environnement.

Alain BUCHET fait le point sur les projets concernant les bâtiments, un devis pour la réfection de la toiture du l'ancien foyer des jeunes a été demandé, à l'intérieur des travaux de peinture et de changement de radiateurs seront à prévoir et réalisés par les agents du service technique.

Il précise également qu'un devis va être demandé pour des travaux sur la façade de l'Eglise. Une réunion de la

commission bâtiments est donc prévue le lundi 22 mars à 18H à la Mairie.

Christian VALERY informe le conseil des travaux définis par la commission Voirie. Les estimations ont été demandées à la SAET.

Monique POIRAUD informe le conseil que les personnes de plus de 75 ans résidant sur la commune, sans moyen de transport ont été identifiées et inscrites pour la vaccination. 16 personnes vont donc être accompagnées pour se faire vacciner jeudi 18 mars, vendredi 19 mars et jeudi 25 mars.

Concernant le transport solidaire, 5 personnes se sont portées volontaires pour cette action.

Une commission environnement cadre de vie est programmée jeudi 25 mars à 18h15 à la Mairie.

Béatrice NICOLAIZEAU informe le conseil que l'élaboration du nouveau site internet est en cours, le Petit Journal est également en cours de rédaction.

La devise « liberté-égalité-fraternité » apposée sur la façade de l'école publique sera inaugurée le samedi 26 mars en présence des élèves et cette action est menée en lien aussi avec le passeport du civisme.

Estelle GUERY fait part des informations données par le REAAP Vendée Grand Littoral ainsi que des actions menées pour les + de 60 ans, le lien va être communiqué sur le prochain Petit Journal.

Estelle informe également le conseil de la réunion du SIVU Piste routière.

Mathilde PIGNON fait le compte-rendu d'une réunion préparatoire concernant le forum des seniors, des ateliers vont être organisés en novembre 2021 dans 4 communes. La commune de la Boissière en fonction de la disponibilité de la salle pourrait accueillir un évènement (atelier, conférence etc...)

Monsieur le Maire annonce qu'une commission Finances aura lieu le 29 mars à 18 H 30 à la Mairie et déclare la séance levée à 23 H.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mardi 6 avril 2021 à 20H30